

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13637**

Intitulé

Hydro-praticien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Formation conseil thalatherm (FCT)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur Thalatherm

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Hydro-praticien exerce dans les établissements de thermalisme, de thalassothérapie, balnéothérapie et spas.

Il effectue en autonomie des prestations en hydrothérapie et remise en forme, sous l'autorité et la responsabilité de la direction et du responsable du service

Ses principales missions sont :

- Accueillir le client, l'informer et lui expliquer le fonctionnement et l'intérêt de la prestation,
- Rappeler si besoin, les indications et les contre-indications,
- Exécuter la prestation demandée, en appliquant les protocoles établis par la direction,
- Veiller au bien-être et au confort de la personne,
- Accompagner le client tout au long de l'activité et garantir sa sécurité,
- Maintenir les normes et règles d'hygiène en vigueur,
- Contribuer à la maintenance des produits et équipements professionnels,
- S'assurer de la mise en place de son poste de travail

dans le respect :

- Des protocoles spécifiques à chaque entreprise, et à chaque poste,
- Des règles d'hygiène (hygiène du poste, du client, et du personnel),
- Des consignes de sécurité.

Capacités attestées:

Compétences relationnelles

- Assurer un accueil de qualité, prendre en charge et conseiller le client
- Expliquer le déroulement et l'objectif de la prestation
- Garantir le confort du client et s'assurer de son bien être
- Evaluer la satisfaction client, prévenir et gérer les conflits si nécessaire

Compétences techniques :

- Organiser son poste de travail, s'assurer du fonctionnement du matériel et de la disposition des produits
- Réaliser les différentes prestations conformément aux protocoles, et s'adapter aux spécificités de l'établissement
- Pratiquer les techniques d'hydrothérapie telles que : douche à jet, douche sous-marine, douche sous affusion, bains bouillonnants, bains hydromassants, aérobains, applications de boue, d'algues, pose de cataplasme, hydrojet, piscine de mobilisation, trombes/immersions, pédiluve, manuluve.
- Pratiquer les techniques d'enveloppement, de gommages, de modelage manuel sous affusion
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention suivant la législation
- Prévenir les risques de chute et d'accident
- Appliquer les gestes de premiers secours
- Utiliser les techniques d'ergonomie et adopter la bonne posture

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

1 / Les établissements de thermalisme

2 / Les centres de thalassothérapie

3 / Le secteur de la balnéothérapie et du maintien/ remise en forme :

Les chaînes hôtelières,

Les instituts d'esthétique qui développent des produits de bien-être,

Les centres de balnéothérapie qui développent les produits de remise en forme au quotidien

Les centres de vacances et toutes les entreprises alliant les loisirs à la forme

Les centres de convalescence ou de réadaptation, les kiné-balnéothérapie proposant des activités complémentaires à la rééducation.

Appellations les plus fréquentes, quel que soit le secteur d'exercice de l'activité : Hydrothérapeute, Hydro-Praticien, Agent en hydrothérapie et Agent d'hydrothérapie.

Agent Thermal, en établissement de thermalisme

Hydrotechnicien, en établissement de thalassothérapie

Praticien Spa en centre de balnéothérapie, spas et spas hôteliers, centre de remise en forme

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

D1203 : Hydrothérapie

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

La certification comprend plusieurs évaluations écrites et orales, réalisées dans le cadre d'un contrôle continu :

- Evaluation des connaissances théoriques et pratiques par les formateurs tout au long de la formation en centre
- Mise en situation professionnelle en centre de formation sous forme de jeux de rôle
- Mise en situation professionnelle en entreprise, tenue d'un poste d'agent en hydrothérapie pendant la période d'alternance
- Evaluation de l'alternance (technique, relationnel) par le tuteur de la structure d'accueil
- Rédaction d'un compte-rendu de stage après la période d'alternance
- Présentation devant un jury et soutenance du rapport de stage

Les compétences visées sont articulées autour des 3 fonctions suivantes :

1 / Accueillir

2 / Pratiquer les techniques d'hydrothérapie

3 / Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes Le président de jury 2 professionnels du secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes Le président de jury 2 professionnels du secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)
Par candidature individuelle	X		5 personnes Le président de jury 2 professionnels du secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		5 personnes Le président de jury 2 professionnels du secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Hydro-praticien" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 19 juillet 2020.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Hydro-praticien" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme'.

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 03 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent d'accompagnement en station thermale ou balnéaire'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.formation-thalatherm.com
<http://www.formation-thalatherm.com>

Autres sources d'information :

www.formation-thalatherm.com
<http://www.formation-thalatherm.com>

Lieu(x) de certification :

Formation conseil thalatherm (FCT) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-de-Haute-Provence (04) [GREOUX-LES-BAINS]
THALATHERM Villa Coulet Av . des Thermes
04800 Gréoux-les-Bains

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

THALATHERM Villa Coulet Av . des Thermes
04800 Gréoux-les-Bains

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : 'Agent d'accompagnement en station thermale ou balnéaire' (Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 03 octobre 2000).

Certification précédente : Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme